

ITINERAIRE

Du Domaine Départemental de Chamarande

Situé à environ 35 km au sud de Paris entre Arpajon et Étampes,
le Domaine départemental de Chamarande est accessible

En RER



⇒ **RER C**

Dir. Saint-Martin-d'Étampes
Gare de Chamarande, à 200 m du Domaine
Fréquence : toutes les 30 mn

En voiture (Parking sur site)



⇒ **Depuis Paris**

Porte d'Orléans ou porte d'Italie, dir. A10, Bordeaux/Nantes
puis Étampes/Bordeaux/Nantes
N20, dir. Étampes/Orléans, sortie Étréchy/Chamarande

⇒ **Depuis Evry**

Francilienne N104, puis à la hauteur de Montlhéry
N20, dir. Orléans/Étampes, sortie Étréchy/Chamarande

⇒ **Depuis Orléans**

N20, dir. Paris, sortie Étréchy/Chamarande

Adresse

Château de Chamarande
38 rue du Commandant-Arnoux
91730 CHAMARANDE

Ne pas jeter sur la voie publique
Flyer réalisé par le cdrp91

Maison Départementale des Comités Sportifs-bd Charles de Gaulle-91540 Mennecy

DOMAINE DEPARTEMENTAL DE CHAMARANDE

Samedi 2 juin 2012 à partir de 9h00



Au programme :

Journée départementale de la randonnée

Handi Rando

Rando Santé



Programme de la journée

~ **Matin** ~

9h00

Accueil - Inscriptions - Petit déjeuner

9h15

Rassemblement des marcheurs

9h30

Départ

- ☒ des joëlettes
- ☒ de la Rando Douce (2 heures)
- ☒ de la randonnée 5 km

11h00

Animations musicales avec Marie et Jean-Paul.

Initiations :

- à la pétanque
- au tir à l'arc
- et à l'escrime



Pensez à votre pique nique

~ **Après-midi** ~

12h00 -12h30

Pot de l'amitié

- ☒ Animation avec l'association « Chiens Guides d'Aveugles d'Ile-de-France »
- ☒ Démonstration et ateliers pédagogiques par le Comité Départemental du Sport Adapté de l'Essonne

14h00

Rassemblement des marcheurs

14h15

Départ

- ☒ des Joëlettes
- ☒ de la Rando Douce
- ☒ de la randonnée 8 km

17h00

Clôture de la journée

Important : Droit à l'image

Chaque participant autorise les organisateurs ainsi que leurs partenaires à utiliser les photos, prises lors de cette manifestation, sur tous supports (documents promotionnels, publicitaires...). Cela ne lui confère aucun droit ni avantage à quelque titre que ce soit.

(loi Informatique et Liberté n°78-17 DU 06/01/1978)